

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du jeudi 19 septembre 2024

Date de convocation : 12/09/2024
Date d'affichage : 12/09/2024
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 12 votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à vingt heures neuf minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc – PESENTI Jean-François – FACHINETTI Aurélia - GRILLET Rodrigue - MAITREPIERRE Sylvie - PERRODIN Emilie - FREITAS Laure - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

THIRIET Hubert excusé, donne pouvoir à GRILLET Rodrigue,

Absent :

BOUVIER Alexis

Secrétaire de séance : HUGONNET Marc

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention pour les séances de piscine de Bellecin pour 2024-2025

Marc HUGONNET, adjoint au Maire expose,

L'école de Lavancia-Epercy sollicite pour l'année 2024-2025 une subvention pour 6 séances de natation à la piscine de BELLECIN, ainsi qu'une aide financière pour le transport aller/retour entre Lavancia-Epercy et BELLECIN.

Cela permettra d'initier à la natation les élèves des classes du CP au CM2 soit au total 47 élèves dont 14 de Chancia.

Les séances se feront sur trois jeudis au mois de novembre 2024, deux fois une heure le matin et deux fois une heure l'autre l'après-midi, afin de réduire les coûts du transport.

Le coût estimatif s'élève à 2 850 euros comprenant 3 allers-retours en bus (450,00 € TTC / AR soit 1 350 €) et 3 séances de de 4 heures de piscine (soit 1 500 euros les 3 séances), soit un coût total par enfant de 60,64 € par enfants.

La participation de la commune de Chancia se fera au prorata du nombre d'enfants de Chancia, la Commune de Lavancia-Epercy participera à hauteur d'environ 2 001,12 euros.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur la prise en charge de ce projet.

Entendu l'exposé de M. Marc HUGONNET, adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que le coût total des sorties au centre nautique de Bellecin soit un montant prévisionnel de 1 369,15 euros TTC sera pris en charge par la commune.
Les crédits budgétaires correspondants seront prévus et inscrits au chapitre 011 section fonctionnement du budget principal 2024,

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme.

Bernard JAILLET, Maire